

Procédure de sélection des candidats

Domaines prioritaires : La priorité sera donnée aux candidatures des candidats souhaitant étudier l'économie et l'administration des affaires, les sciences agricoles, les études techniques, le pétrole et le gaz. Les demandes pour d'autres domaines seront prises en considération, dans la mesure des disponibilités.

Langue d'étude : afin de promouvoir la langue et la culture roumaines auprès des citoyens étrangers, la MAT a décidé que les bénéficiaires des bourses accordées par l'État roumain n'étudient qu'en roumain. Pour les candidats acceptés qui ne connaissent pas la langue roumaine, une année préparatoire supplémentaire à l'étude de la langue roumaine est accordée, avant les études universitaires proprement dites.

Les étudiants qui déclarent avoir une connaissance de la langue roumaine doivent réussir le test de langue roumaine, organisé selon la réglementation en vigueur ou en vigueur :

a) Documents d'études roumaines (diplômes ou certificats) ou documents d'études, situations scolaires attestant d'au moins quatre années consécutives d'études suivies en roumain dans une unité / établissement d'enseignement du système national en Roumanie ;

b) certificats de compétence linguistique pour la langue roumaine, niveau minimum B1, délivrés conformément à la réglementation en vigueur.

2. Documents requis pour le dépôt du dossier Le dossier de candidature au concours de bourses doit comprendre les documents suivants : 2.1 Lettre de recommandation d'une personne de l'un des

Les institutions suivantes, ainsi que l'adresse officielle, doivent : peuvent avoir dans la promotion des intérêts économiques de la Roumanie dans ce pays ou dans les pays arrondis;

- demande / recommandation de l'ambassade, des consulats, des bureaux commerciaux, culturels, des consulats honoraires du pays du demandeur accrédités en Roumanie ;

- demande / recommandation d'entités de l'économie réelle (entreprises importatrices et / ou manufacturières), soutenue par le représentant de la BCE ou le chef de la mission diplomatique dans le pays respectif et basée sur le soutien à obtenir en accordant l'échange respectif, pour la réalisation de transactions de valeur significative ou d'objectifs économiques complexes ;

- les organismes demandeurs/recommandeurs qui par leur activité peuvent contribuer à la promotion des relations économiques bilatérales, de certaines associations économiques, professionnelles et patronales, des associations culturelles. 2.2 Demande de bourse pour des études en Roumanie - Formulaire MAT (ANNEXE 1); 2.3 Demande de bourse pour des études en Roumanie - Formulaire ME (ANNEXE 2);

Les informations fournies dans les formulaires doivent être exactes.

Afin de faciliter l'option des candidats, la liste complète des établissements d'enseignement supérieur accrédités en Roumanie est accessible sur le lien <https://www.edu.ro/institutii-invataman-t-superior>.

2.4 Copies simples des diplômes d'études obtenus (diplôme de baccalauréat ou son équivalent, licence, maîtrise, doctorat, le cas échéant) et leur traduction autorisée dans l'une des langues roumaine, anglaise ou française, le cas échéant.

Remarque : si le candidat est en dernière année de l'enseignement pré-universitaire, une attestation doit être jointe au dossier, accompagnée d'une traduction légalisée, confirmant le stade de préparation et le fait que la personne doit passer l'examen de fin d'études à l'université fin de l'année scolaire en cours. Si son dossier est retenu, le candidat diplômé du lycée ou équivalent est tenu de remettre au ME/université une copie légalisée du diplôme de fin d'études et sa traduction légalisée ou, selon le cas, la copie du certificat attestant le fait qu'il est diplômé en indiquant la date à laquelle son diplôme de fin d'études lui sera délivré.

Les candidats qui optent pour des études de troisième cycle doivent soumettre tous les diplômes précédemment obtenus, en copies légalisées et avec leur traduction légalisée. 2.5 Copies simples des relevés de notes / suppléments au diplôme liés aux études terminées et leur traduction autorisée dans l'une des langues roumaine, anglaise ou française, le cas échéant.

Remarque: dans le cas du candidat diplômé de l'enseignement pré universitaire, qui optera pour l'inscription dans l'enseignement universitaire roumain, il est nécessaire de présenter la copie certifiée conforme des relevés de notes pour chaque année d'études. Pour le candidat qui est en dernière année d'études, le relevé de notes des années précédentes et de la première partie de l'année scolaire en cours est présenté.

Dans le cas du candidat diplômé qui optera pour une forme de scolarité postuniversitaire, il est obligatoire de présenter les copies légalisées de tous les documents de l'enseignement supérieur, y compris les relevés de notes. 2.6 Auto-déclaration qu'il n'a pas reçu de bourse de l'État roumain pour le niveau d'études requis (ANNEXE 3). 2.7 Copie simple de l'acte de naissance (ou équivalent) et la traduction autorisée dans l'une des langues anglaise, française ou roumaine, le cas échéant. 2.8 Copie unique des trois premières pages du passeport (valable au moins 6 mois à compter du début du programme d'études requis). 2.9 Copie simple de la pièce d'identité (ou document équivalent) et la traduction autorisée dans l'une des langues anglaise, française ou roumaine, le cas échéant. 2.10 Le certificat médical, dans l'une des langues roumaine, anglaise ou française, attestant que la personne à inscrire aux études n'a pas de maladies contagieuses ou d'autres conditions incompatibles avec les études demandées, 2.11 Curriculum Vitae du candidat dans l'une des langues roumaines, anglais ou français. 2.12 Photos récentes - 2 pièces, format passeport.

Remarque: (1) Lors de l'inscription, les candidats présenteront les documents d'études et d'identité du dossier de candidature original, ainsi que la lettre d'acceptation aux études et le passeport avec un visa en cours de validité à des fins d'études".

(2) Les documents d'études originaux délivrés dans les États parties à la Convention Apostille de La Haye doivent être visés par les autorités compétentes des pays émetteurs avec l'Apostille de La Haye.

(3) Les documents d'étude originaux délivrés dans des États non parties à la Convention Apostille de La Haye doivent être visés par les autorités compétentes des pays émetteurs avec l'Apostille de La Haye.

(4) Pour la bourse doctorale : accord de principe du coordinateur scientifique. L'admission des candidats optant pour des études doctorales est conditionnée à la réussite de l'examen d'entrée.

3. Calendrier d'inscription

Chaque personne/entité en partie parmi celles décrites au point 2.1 établira son propre calendrier d'inscription/délai de réception des dossiers, raison pour laquelle le candidat devra se renseigner à ce sujet, à compter du 1er mai 2022, auprès de l'entité où il souhaite déposer le dossier. Les entités remettront des dossiers complets uniquement sous format électronique à MAT/DCE jusqu'au 31 juillet 2022 inclus. Les missions diplomatiques étrangères accréditées à Bucarest enverront jusqu'au 31 juillet 2022 les dossiers de candidature sous format électronique, accompagnés de la note verbale.

Les entités recevant les dossiers sont responsables de :

- d'établir son propre horaire de réception des dossiers ;
- vérifier l'exactitude de remplir les formulaires MAT et ME ;
- s'assurer que tous les documents soumis sont conformes aux exigences du point 2 ;

s'assurer que le demandeur conserve une copie des formulaires signés ;

- transmettre dans les délais, sous format électronique, les fichiers vérifiés et acceptés.

MAT/DCE reçoit les dossiers de candidature complets, uniquement sous format électronique, entre le 1er mai et le 31 juillet 2022, à l'adresse mail dédiée à cette démarche : bourse2022@dce.gov.ro.

Les dossiers incomplets sont considérés comme disqualifiés, et ceux remis après la date limite ne seront plus acceptés et ne seront pas évalués par la commission MAT. Important : Le dossier avec les documents originaux/copies légalisées sera présenté à l'établissement d'enseignement où la formation suivra, uniquement par les candidats ayant reçu l'accord d'acceptation du ministère de l'éducation.

Les universités roumaines ont le droit de demander que tous les documents d'inscription soient accompagnés de copies authentifiées et de traductions légalisées en roumain.

4. La procédure d'analyse des dossiers et de sélection des boursiers

4.1 MAT/DCE analyse l'exactitude de la préparation des dossiers et présente tous

La commission de sélection du MAT, instituée par arrêté du ministre de l'entrepreneuriat et du tourisme, validera 40 dossiers de candidature en liste de base et 20 dossiers en liste de réserve. Les dossiers sélectionnés par la Commission MAT seront transmis au Ministère de l'Education Nationale / Direction Générale des Relations Internationales et des Affaires Européennes (ME/DGRIAE), au plus tard le 31 août 2022, et le ME/DGRIAE achèvera le processus de sélection.

4.2 Si le nombre d'étudiants sélectionnés par le ME/DGRIAE est inférieur au nombre maximum de bourses (40), la Commission a le droit de rencontrer et de demander aux candidats de compléter des dossiers incomplets. En cas de réunion, la Commission poursuivra en outre les activités suivantes :

4.2.1 Établir une liste de base contenant le nombre de dossiers nécessaires pour compléter le nombre maximum de bourses attribuées ; 4.2.2 Etablissement d'une liste de réserve de maximum 5 dossiers ; 4.2.3 La sélection des dossiers se fera parmi les dossiers déjà déposés ; 4.2.4 Le cas échéant, la Commission a le droit d'exiger que les dossiers soumis soient complétés ; 4.2.5 Établir la date limite à laquelle les ajouts demandés seront soumis, le cas échéant.

5. Annonce des résultats et formalités pour les candidats admis

Les résultats du processus de sélection des bourses d'étape (MAT / ME) seront annoncés sur le site Web du MAT <http://www.imm.gov.ro/ro/mmaca/com-ert-exterior/> et communiqués aux entités qui ont sélectionné les dossiers, ainsi que les candidats sélectionnés.

Pour les étudiants admis, le ministère de l'Éducation délivrera la "Lettre d'acceptation pour des études en Roumanie", qui mentionnera l'obligation, le cas échéant, de suivre une année préparatoire en roumain et l'établissement / les établissements d'enseignement supérieur où les études seront La "Lettre d'acceptation pour études en Roumanie" sera envoyée par email au candidat par MAT/DCE. L'original de la lettre d'acceptation sera envoyé à l'établissement d'enseignement supérieur où les études seront effectuées. La "Lettre d'acceptation pour études en Roumanie" est nécessaire pour obtenir un visa de long séjour et s'inscrire à l'université. Si le candidat ne mentionne dans les formulaires MAT/ME (ANNEXE 1 et 2) qu'une option d'inscription aux études et que sa candidature ne peut être honorée par l'université indiquée, ME se réserve le droit de proposer au candidat une autre affectation au même profil, selon la disponibilité des établissements d'enseignement supérieur en Roumanie.

Dès réception de la lettre d'acceptation pour les études avec la nouvelle répartition, le candidat est libre d'accepter la bourse ou d'y renoncer (en pouvant se réorienter pour poursuivre ses études en Roumanie sur son propre marché de change, c'est-à-dire avec le paiement des frais de scolarité en devises étrangères).

Après avoir reçu la lettre d'acceptation, le boursier enverra à la mission diplomatique roumaine une réponse concernant l'acceptation / le refus de la bourse, et en cas d'acceptation, il / elle demandera le visa de long séjour.

6. Droits et obligations des boursiers 6.1. Les bénéficiaires des bourses bénéficient des facilités suivantes : a) exonération du paiement des frais d'inscription, de traitement du dossier, de test

Compétences en langue roumaine, pour soutenir le concours d'admission

doctorat et épreuves d'aptitude spécifiques; b) financer les frais de scolarité pour l'année préparatoire de la langue roumaine ; c) financer les frais de scolarité pour les études proprement dites, mais pas plus

la durée d'un cycle universitaire, correspondant au programme d'études suivi ; d) l'octroi d'une bourse mensuelle pour les étudiants inscrits en année préparatoire de

La langue roumaine; e) octroyer une bourse mensuelle aux étudiants inscrits aux études de premier cycle,

maîtrise, résidence ou doctorat, mais pas plus que la durée d'un cycle universitaire; f) financer les dépenses d'hébergement dans les dortoirs, à travers le budget du ME, dans la limite de la subvention allouée; g) assistance médicale en cas d'urgences médico-chirurgicales et de maladies potentielles

épidémie endémique, conformément à la législation nationale applicable; h) les transports publics locaux, de surface, navals et souterrains, ainsi que les transports

automobile interne, ferroviaire et navale, dans les mêmes conditions que celles offertes aux étudiants roumains, conformément aux dispositions légales.

Ces facilités sont accordées pendant toute la durée des études, comme suit :

- pour les étudiants inscrits en année préparatoire de langue roumaine, pour toute la durée son développement;

- pour les étudiants inscrits en licence et master en cours d'année

universitaire et les jours fériés légaux, à l'exception des vacances d'été. Si les étudiants sont détenus au collège pendant les vacances d'été pour des activités

les droits scolaires sont maintenus pendant les vacances d'été;

- pour les doctorants à temps plein inscrits dans une formation à temps plein

durée de l'année civile;

- encore 30 jours après avoir terminé des études universitaires d'au moins 1 an. 6.2. Les citoyens étrangers ont les obligations suivantes : a) respecter la Constitution roumaine et les lois de l'État roumain; b) se conformer au règlement intérieur de l'établissement d'enseignement dans lequel il opère

activité; c) se conformer aux dispositions de la présente méthodologie.

7. Autres informations sur les conditions offertes par la bourse.

En Roumanie, l'année universitaire commence généralement le 1er octobre. Les universités établissent leur propre calendrier, conformément au principe de l'autonomie universitaire. Les universités bénéficiaires peuvent également décider de mesures spécifiques concernant le processus d'enseignement et d'apprentissage, conformément aux directives de santé publique. Les autorités roumaines peuvent imposer des exigences supplémentaires en matière de santé publique.

La bourse obtenue, y compris l'année préparatoire, le cas échéant, consiste à : financer les frais de scolarité; financer les frais d'hébergement dans les dortoirs, par le biais du budget du ME, dans la limite de la subvention allouée à cet effet (l'hébergement sera assuré dans la limite des places disponibles); accorder une aide financière mensuelle, comme suit : l'équivalent en lei du montant de 65 EURO, pour les étudiants de premier cycle; l'équivalent en lei du montant de 75 EURO, pour les étudiants en master, spécialisation, formation avancée, etc.; l'équivalent en lei du montant de 85 EURO, pour les doctorants.

Les bourses ne couvrent pas les frais de transport international et ceux de transport intérieur sur la route traversant la frontière Roumanie - université. À cet égard, les candidats doivent être préparés à la prise en charge financière personnelle des coûts supplémentaires.

Les étudiants du programme de l'année préparatoire de langue roumaine, ainsi que ceux des programmes de premier cycle et de maîtrise doivent obtenir, à la fin de l'année universitaire, le nombre minimum de crédits établis par le règlement universitaire pour la promotion dans les années supérieures. Les droits découlant de la qualité de boursier peuvent être récupérés au cours de l'année scolaire suivante, après avoir obtenu le nombre nécessaire de crédits transférables, à condition que le nombre d'années de bourse ne dépasse pas la durée du cycle académique. Pendant la période de suspension de la bourse et du financement des frais de scolarité, les boursiers étudieront moyennant des frais en devises étrangères, d'un montant établi conformément aux dispositions légales en vigueur.

Pendant la période indiquée par l'université, les candidats admis doivent se présenter au Bureau des relations internationales / Rectorat de l'université où ils ont été acceptés avec le dossier complet avec les pièces originales du dossier de candidature.

Les universités d'accueil peuvent demander que tous les documents d'inscription soient accompagnés de copies certifiées conformes et de traductions légalisées en roumain.

à l'attention des boursiers de tous les cycles de premier cycle / troisième cycle

En cas de redoublement, les bourses des élèves de tous les cycles scolaires sont suspendues pour l'année scolaire redoublée, à la suite de quoi elles peuvent être récupérées l'année scolaire suivante, après la promotion de l'année scolaire redoublée. Pendant la période de suspension des bourses, les étudiants qui redoublent prendront en charge les frais de scolarité et d'hébergement.

En savoir plus sur ce texte source Vous devez indiquer le texte source pour obtenir des informations supplémentaires

Envoyer des commentaires

Panneaux latéraux